

Le 14 novembre 2001

**PRISE DE POSITION DE L'UNICE**

**RELATIVE AU DEUXIEME RAPPORT DE LA COMMISSION  
SUR L'ETAT DE LA COHESION ECONOMIQUE ET SOCIALE  
DANS L'UNION EUROPEENNE (JANVIER 2001)**

L'UNICE a pris connaissance du deuxième rapport avec un grand intérêt. L'UNICE apprécie le vigoureux effort de prospective que représente ce document avec la prise en compte du futur élargissement, qui ouvre à temps un débat essentiel pour l'avenir de l'Union. L'UNICE salue la qualité globale de ce rapport qui, dans l'étendue, la pertinence et l'approfondissement de ses analyses, couvre largement son objet et marque ainsi un progrès sensible par rapport au document de 1996.

Il y a lieu de noter globalement une bonne continuité dans les orientations, les principes et les domaines prioritaires de la politique de cohésion proposée, dont les effets s'avèrent positifs à ce jour entre les Etats membres.

Seule la question majeure de son ampleur dans l'avenir et des modalités et des conditionnalités d'attribution des aides reste entière mais, comme il est dit dans le rapport, la réponse est entièrement tributaire de la politique de cohésion que se fixera l'Union européenne, ce qui justifie pleinement l'ouverture du débat proposé.

Comme elle l'avait affirmé dans ses précédentes prises de position, l'UNICE renouvelle son ferme soutien à la poursuite d'une politique de cohésion économique et sociale lisible et efficace de l'Union européenne comme un des fondements de son développement économique et, partant du niveau de vie de ses citoyens.

L'UNICE retient que les "challenges" fondamentaux de la politique de cohésion sont :

- Faire sortir de leur retard de développement les régions qui en souffrent dans les 15 Etats membres actuels — adapter des périodes de "phasing out" pour des régions qui ne seraient plus considérées, en termes relatifs, comme des régions en retard de développement,
- Permettre aux Etats membres entrant dans le cadre de l'élargissement de rattraper leur retard, en accompagnant efficacement leurs propres stratégies d'équipements matériels et immatériels (dont la formation de haut niveau) pour leur assurer des accessibilités de tous ordres et capacité de faire,
- Eviter l'aide au coût de fonctionnement trop souvent générateur de graves difficultés d'exploitation à la fin de cette aide. L'aide doit être résolument ciblée sur l'investissement, mais il ne faut pas susciter l'engagement de contre-parties nationales et/ou régionales qui ne seraient pas compatibles avec un développement non-inflationniste. Il faut par conséquent ajuster la limite des versements annuels aux réelles capacités d'absorption de chacun des entrants.

## 1. Quelques rappels

L'UNICE tient à rappeler que :

- Les aides européennes (comme celles des Etats d'ailleurs) ayant vocation à permettre aux régions et/ou aux pays en retard de développement de combler leur retard de compétitivité territoriale, elles doivent donc être maintenues sur un laps de temps suffisant pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs dans la mise en œuvre de processus d'équipement lourds ou de formations adaptées. Elles ne sauraient entrer pour cela dans un système pérenne de redistribution qui les enliserait dans le non développement,
- Les conditions garantissant une concurrence loyale et non dommageable doivent être renforcées en particulier par la réduction continue et active des aides d'Etat,
- Si les aides européennes viennent aider les Etats membres, ceux-ci disposent toutefois de la grande majorité des moyens pour agir en particulier en faveur de leur propre cohésion interne régionale. Plus que jamais la formule "Aide toi, l'Europe t'aidera" est d'actualité. Quelques exemples l'ont d'ailleurs illustrée remarquablement dans la précédente période,
- Si la cohésion économique et sociale est un pilier fondamental de la politique européenne, elle ne peut se dissocier du renforcement de la compétitivité de l'Europe dans le monde, source de l'accroissement de son niveau de vie et de ses ressources financières. En d'autres termes, la politique de cohésion ne doit en aucun cas se réaliser en freinant les plus dynamiques, mais bien en stimulant les autres et concentrer les soutiens là où les environnements économiques et sociaux permettent d'obtenir la performance et l'excellence, les potentialités de la politique de cohésion ne devant pas être, en général, surestimées.

Dans le même ordre d'idées, l'UNICE partage tout à fait les termes du rapport au chapitre IV "les facteurs déterminants la convergence réelle", mais on peut regretter que l'ensemble de ce chapitre ne fasse pas de comparaison (benchmarking) avec ses grands concurrents mondiaux.

## 2. Certains dysfonctionnements doivent être corrigés

L'expérience des périodes précédentes et les premiers constats de la nouvelle période 2000/2006 permettent de mettre en évidence un ensemble de mauvaises pratiques à éviter ou à corriger spécialement dans l'optique de l'élargissement, à savoir :

- La multiplication des axes, mesures et sous-mesures des programmes. Cette situation rend les actions impossibles à évaluer efficacement du fait de leur multiplicité et de leur faible importance. Elle alourdit exagérément leur coût administratif pour l'instruction et le suivi des projets,
- L'inexistence d'un réel partenariat avec les milieux économiques, dans la définition des axes à soutenir. Cette situation conditionne négativement l'efficacité des aides et est génératrice d'une très large absence de motivation des entreprises,
- La multiplication des exigences nationales d'éligibilité s'ajoutant aux critères européens de plus en plus sévères aboutissent à une quasi "impossibilité de faire",

- Le manque de déconcentration assorti d'un cloisonnement des circuits dans l'instruction des dossiers et les procédures de règlement entraînent des retards et une démotivation dommageables,
- L'absence de réelles conditionnalités imposées aux Etats membres assujettissant l'aide aux résultats affichés,
- L'effet de "ré-étatisation" des programmes ne devant pas aboutir, pour certains Etats membres, à simplement bénéficier du reversement d'une partie ou de la totalité des fonds qu'ils ont versés, sans apporter en fin de compte une réelle valeur ajoutée à la cohésion européenne.

### **3. Les bonnes pratiques à promouvoir**

A contrario, l'UNICE souhaite qu'un certain nombre de bonnes pratiques soient résolument mises en œuvre pour optimiser l'efficacité des aides européennes dans la future Union de 27 membres, d'autant que 12 nouveaux entrants vont nécessiter des efforts prioritaires et importants de solidarité. L'UNICE souhaite voir promouvoir :

- La généralisation aux Fonds structurels d'Objectif I, II, III et PIC hors INTERREG de l'architecture du Fonds de cohésion ou d'ISPA. La future politique aurait en effet avantage à soutenir des projets significatifs, bien conçus, bien suivis et bien évalués, portant sur de gros équipements de base : infrastructures de transport, environnement et ressources en eau, réseaux d'énergie, réseaux IC (dont accès aux centres RDT là où ils peuvent efficacement se développer), traitement des déchets, programmes ciblés de formation à haute valeur ajoutée,
- Le raccourcissement des circuits Europe - régions par le versement direct des fonds européens à l'échelon local compétent, c'est-à-dire sans passage systématique par le niveau national,
- Le développement d'une véritable culture de partenariat avec la société civile organisée impliquant une coopération active avec les acteurs non institutionnels et en particulier économiques,
- L'évaluation réellement indépendante des acteurs institutionnels en charge de la conception et de la mise en œuvre, portant sur des projets bien identifiés, pour en vérifier la rentabilité globale et réorienter le cas échéant les programmes en fonction de leurs résultats.

Il est donc essentiel, compte tenu de l'ampleur des besoins dus à l'élargissement de l'Union et de la nécessité d'une rigueur financière soutenue dans les dépenses publiques des Etats membres, de travailler à une évolution en profondeur des Fonds structurels au delà de 2006 en s'attachant à :

- Soutenir, de façon significative les grands investissements structurants des Etats membres entrants, qu'ils soient matériels ou immatériels (y compris les formations de qualification de haut niveau), pour permettre leur mise au niveau européen dans des délais compatibles financièrement avec le maintien de la compétitivité du site Europe et sans entraîner d'inflation néfaste à son développement global,

- Développer toutes les possibilités de partenariat public/privé dans tous les domaines où ils ont déjà prouvé leur efficacité et comme levier multiplicateur des financements,
- Envisager des financements à très long terme pour les équipements à amortir sur plus d'une génération,
- Faire la promotion d'un partenariat participatif motivant avec les acteurs économiques des pays de l'Union actuelle et des entrants pour la définition et la mise en œuvre des projets. Il faut notamment définir des conditionnalités claires d'octroi des aides témoignant de l'engagement réciproque des parties, dans un partenariat équilibré et non l'octroi d'une assistance dévalorisante et démotivante,
- Mettre en place une évaluation stricte, quantitative et indépendante pour les projets mis en œuvre, en s'assurant que toutes les séries statistiques utiles à cette fin sont bien en place et fiables,
- Laisser aux Etats membres la tâche subsidiaire de réaliser leur propre cohésion interne comme ils le souhaitent. Il convient également d'éviter les interventions financières dispersées sur de multiples petits projets aux coûts bureaucratiques lourds et en fin de compte inefficaces quand ils ne sont pas traités au plus près du terrain. Une action en ce sens permettrait de transformer un objectif trop souvent compris en termes de consommation de crédits en objectif d'utilité et d'efficacité des projets,
- Faire la promotion en général, en direction des Etats membres, de la culture du partenariat consultatif avec les forces vives que sont les partenaires économiques et sociaux dans une gouvernance renouvelée, facteur puissant de rapprochement de l'Europe et de ses citoyens,
- Maintenir le rôle moteur de la Commission dans la politique régionale de cohésion économique et sociale gage majeur de la bonne motivation de l'ensemble de ses acteurs.

Devant d'aussi larges enjeux l'UNICE, tout en reconnaissant l'intérêt d'un certain cadrage et la pertinence des 10 questions proposées, émet le souhait qu'à ce stade des réflexions le champs des interrogations reste largement ouvert.

L'UNICE exprime son entière disponibilité pour participer aux débats proposés et y apportera toutes les contributions utiles dans le cadre de ses compétences.

\* \* \*